

Communiqué de presse

LANDES
Terre des possibles

LANDES
Attractivité



Le 28 juin 2023



UN LITTORAL POUR TOUS

**Signature officielle d'une convention entre
Landes Attractivité,
la Fédération Française de Surf et
l'Association Nationale Handi Surf**

merc. 28 juin, plage des Estagnots à Seignosse

Le littoral landais avec son activité phare, le surf, est un élément emblématique de l'attractivité du département. Il constitue un bien commun exceptionnel mais qui au regard de ses caractéristiques (dune, océan vivant) peut parfois être difficile d'accès. Animés d'une volonté commune de déployer une stratégie d'inclusion, Landes Attractivité, la Fédération Française de Surf et l'Association Nationale Handi Surf se sont rapprochés sous l'impulsion du Conseil Départemental. Au regard de leurs missions respectives, les partenaires ont décidé d'associer leurs compétences et leurs moyens pour garantir un milieu inclusif alliant professionnalisme, accessibilité des plages, des pratiques de surf et autres activités de glisse.

L'objectif de cette action est d'offrir un territoire et des activités accessibles à tous en se concentrant sur :

- La chaîne d'accessibilité,
- Les conditions d'accueil (parking, accès aux sites, sanitaires) et les équipements,
- L'accessibilité des hébergements,
- La formation du personnel dans les clubs et écoles de surf.

La signature de cette convention a lieu à Seignosse, sur le périmètre de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud, qui fait partie des stations littorales oeuvrant pour l'amélioration et le déploiement de la qualité de l'accueil et de l'accessibilité avec un nombre conséquent de structures sous labels (Tourisme & Handicap, Handi Surf, Qualité Tourisme).

CHIFFRES CLES

Plus de 70 écoles de surf dans les Landes dont une dizaine labellisées Handi Surf réparties sur 100 km de plages.

86 structures labellisées Tourisme et Handicap dont 26 activités de loisirs (dont 2 activités glisse).

23 collectivités gestionnaire de baignade et 26 clubs de surf marqués Qualité Tourisme™.

LANDES ATTRACTIVITE

Représentée par M. Hervé BOUYRIE

L'agence est Partenaire Territorial des marques nationales Tourisme & handicap et Qualité Tourisme par le biais de la Direction Générale des Entreprises (DGE). Elle accompagne les collectivités & les prestataires d'offres à caractère touristique dans l'accueil du public et l'adaptation de leur environnement aux personnes en situation de handicap.

Un programme d'intervention reprenant les critères applicables aux lieux d'accueil, plages et écoles/ clubs de surf ainsi qu'aux autres activités de glisse a été déployé dans les communes littorales. Après une première phase de diagnostic, un accompagnement dédié permettra aux clubs et écoles ainsi qu'aux sites une plus grande accessibilité tant aux personnes en situation de handicap ou de mobilité restreinte qu'aux aînés.

LA FEDERATION FRANÇAISE DE SURF

Représentée par M. Jacques LAJUNCOMME

La Fédération Française de Surf a reçu par contrat de délégation, par le Ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques, une mission de service publique pour organiser, développer et réglementer la pratique du surf dans ses différentes formes et sur tout type de vagues. Ceci comprend le para surf, le para surf adapté, le para stand up paddle, le para stand up adapté.

Dans le cadre de ses prérogatives, la Fédération a pour mission de garantir à ses membres et à ses licenciés, notamment, le respect des valeurs de la République.

Elle s'attache ainsi à permettre l'accès du surf au plus grand nombre et en particulier, en inclusion, aux personnes éloignées de la pratique pour des raisons géographiques, économiques ou physiques.

Dans ce cadre, la FFSURF a agréé trois Associations Nationales indépendantes, qui ont mis en place des programmes sociétaux : Surf Insertion, Surf Santé et Handi Surf, trois associations qui visent à restaurer le lien social, par l'initiation, la sensibilisation et la découverte des joies de la glisse à des populations qui n'en n'ont pas la possibilité, (jeunes défavorisés, personnes en situation de handicap, personnes atteintes de pathologies et maladies chroniques).

L'ASSOCIATION NATIONALE HANDI SURF

Représentée par M. Jean-Marc SAINT-GEOURS

Elle a pour but le développement de la pratique du surf "shoarbards, longboard, sup et paddle, bodyboard" pour les personnes en situation de handicap afin de faciliter leur inclusion sociale et favoriser leur accession au plus haut niveau d'autonomie possible et pour ambition de partager l'océan et la passion du surf avec une population éloignée de la pratique en portant des valeurs ancrées dans la générosité et la solidarité.

Elle veut permettre aux personnes en situation de handicap et aux personnes valides de pratiquer ensemble et combattre la stigmatisation.

Elle œuvre pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans le milieu des entreprises du monde de la glisse et travaille sur l'accueil des aidants pour des moments de répit et bien être par les sports de glisse.

Elle forme des moniteurs (moniteurs de surf et bénévoles) pour accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap. Elle labellise également des structures qui accueillent des personnes en situation de handicap.

La Marque Handi Surf identifie et signale les structures, proposant un accueil et des prestations de très haute qualité, répondant aux exigences des personnes en situations de handicap développé par l'Association Nationale Handi Surf. Cette Marque est attribuée uniquement aux clubs et structures professionnelles du surf dont la démarche qualité est reconnue selon les critères rigoureux du "Plan Qualité Handi Surf.

Contacts :

Marilys CAZAUBIEILH, Chargée des Relations Presse
presse@landesattractivite.com

Tél. : 06 74 95 27 35